**AVIS AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D’AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Nous vous informons que vous devez faire bouillir l’eau au moins cinq (5) minutes avant consommation jusqu’à avis contraire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Date de l’avis : 03 mai 2020

Yves Chassé, GMA

Directeur général

Secrétaire-trésorier